

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse

✉ 3 avenue Arsène d'Arsonval

01000 Bourg-en-Bresse

Accueil : Du lundi au jeudi :

8h30 - 12h / 14h - 17h30

vendredi : 14h - 16h45

☎ 04 74 24 75 15

A Attignat	Dompierre-sur-Veyle Domsure Drom Druillat	Malafretaz Mantenay-Montlin Marboz Marsonnas Meillonas Montagnat Montcet Montracol Montrevel-en-Bresse	Saint-Etienne du Bois Saint-Jean-sur-Reyssouze Saint-Julien-sur-Reyssouze Saint-Just Saint-Martin du Mont Saint-Martin-Le-Châtel Saint-Nizier-le-Bouchoux Saint-Rémy Saint-Sulpice Saint-Trivier-de-Courtes Salavre Servas Servignat Simandre-sur-Suran
B Beaupont Bény Béréziat Bohas-Meyriat-Rignat Bourg-en-Bresse Bresse Vallons Buellas	E Etrez	N Nivigne-et-Suran	T Tossiat
C Certines Ceyzériat Cize Coligny Confrançon Cormoz Corveissiat Courmangoux	F Foissiat	P Péronnas Pirajoux Polliat Pouillat	V Val-Revermont Vandeins
	G Grand-Corent		
	H Hautecourt-Romanèche		
	J Jasseron Jayat Journans	R Ramasse	

Courtes Cras-sur-Reyssouze Curciat-Dongalon Curtafond	L La Tranclière Lent Lescheroux	Revonnas	Verjon Vernoux Vescours Villemotier Villereversure Viriat
D	M	S Saint-André-sur-Vieux-Jonc Saint-Denis-lès-Bourg Saint-Didier-D'Aussiat	

La Communauté d'Agglomération est administrée par un conseil dont les membres sont élus au suffrage universel direct, dans le cadre communal. Chaque commune est représentée par un nombre de conseillers défini au prorata de sa population, avec au minimum un conseiller quelle que soit sa taille.

Les membres du bureau

Le bureau de la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse est composé du président, de 15 vice-présidents et de 10 conseillers délégués.

Les conseillers communautaires

Découvrez les 89 conseillers communautaires élus à la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse

Fonctionnement

Le Conseil communautaire

La Communauté d'Agglomération est administrée par un conseil dont les membres sont élus au suffrage universel direct, dans le cadre communal. Chaque commune est représentée par un nombre de conseillers défini au prorata de sa population, avec au minimum un conseiller quelle que soit sa taille.

Le Bureau

Le Bureau est composé du Président, des vice-présidents et des Conseillers délégués de la Ca3b. Doté de pouvoirs délibératifs, le Bureau se réunit une fois par semaine.

Les commissions thématiques

Les conférences territoriales

Afin de maintenir une proximité essentielle avec les élus et pour assurer un service ajusté aux territoires, la CA3B a créé 4 conférences territoriales.

Le Conseil de Développement

Instance de démocratie participative, le conseil de développement de la CA3B est constitué de 120 membres (titulaires et suppléants), bénévoles, issus de la société civile et à parité hommes/femmes. C'est une instance de consultation et de proposition sur les orientations majeures des politiques publiques locales auxquelles il contribue par le débat et l'expertise citoyenne.

Les services

Pôles territoriaux

Les pôles territoriaux sont des antennes territoriales de la CA3B situées au sein de chaque Conférence. Ce sont des lieux d'accueil et d'information dédiés aux habitants, associations et élus.

Rapport d'activités

Les commissions thématiques

- › Finances, administration générale, services aux communes, mutualisation (7 réunions)
- › Développement économique, emploi, innovation, commerce, tourisme, agriculture, enseignement supérieur (5 réunions)
- › Projet de territoire, politiques contractuelles, ruralité, aménagement numérique (4 réunions)
- › Développement durable, environnement, eau et assainissement, milieux aquatiques (6 réunions)
- › Aménagements, patrimoine, voirie (3 réunions)
- › Sport, loisirs et culture (5 réunions)
- › Habitat, insertion, politique de la ville (4 réunions)
- › Transports et mobilités (5 réunions)
- › Solidarité, social, petite enfance, jeunesse (5 réunions)
- › Commission spéciale SCOT (2 réunions)

Les conférences territoriales

Afin de maintenir une proximité essentielle avec les élus et pour assurer un service ajusté aux territoires, la CA3B a créé 4 conférences territoriales.

Leur rôle

- > Informer les élus sur les politiques communautaires
- > Restituer et formaliser les travaux des groupes de travail
- > Faire remonter (aux instances siège) les besoins et les propositions des élus
- > Contribuer à la mise en œuvre des politiques communautaires
- > Définir et évaluer l'attribution des budgets territoriaux (voirie, subvention aux associations...).

Les groupes de travail

Ils ont pour rôle :

- > d'informer, en fonction des thématiques concernées, sur les politiques communautaires et l'activité des équipements communautaires ;
- > d'émettre des avis et propositions concernant des projets d'agglomération ou le fonctionnement des équipements communautaires de proximité ;
- > de faire remonter les problématiques des communes ;
- > d'émettre des propositions d'attribution des enveloppes financières territoriales (voirie, subventions aux associations...)

L'ensemble des élus des communes constitutives de la conférence territoriale peuvent participer à ces instances.

Conférence territoriale de Bourg Agglo : 15 communes, 76 300 habitants

Conférence territoriale de Bresse : 26 communes, 24 700 habitants

Conférence territoriale de Bresse Revermont : 19 communes, 16 800 habitants

Conférence territoriale de Sud Revermont : 15 communes, 17 400 habitants

Le Conseil de Développement

Instance de démocratie participative, le conseil de développement de la CA3B est constitué de 120 membres (titulaires et suppléants), bénévoles, issus de la société civile et à parité hommes/femmes. C'est une instance de consultation et de proposition sur les orientations majeures des politiques publiques locales auxquelles il contribue par le débat et l'expertise citoyenne.

L'élaboration du Projet de territoire

Depuis mai 2018, 7 plénières du Conseil de développement ont eu pour thématique le projet de territoire. De plus, depuis janvier 2019, tous ses membres ont été invités par les élus référents des différents schémas du projet de territoire à participer à 11 temps de travail thématiques et participatifs.

Enfin, le Bureau et plusieurs membres ont également été conviés à des temps forts tels que le comité de pilotage « mobilités », les rencontres avec les élus référents transition écologique, économie, mobilités et habitat.

Ainsi une soixantaine de membres du Conseil de développement ont pu s'impliquer concrètement dans le projet de territoire.

L'auto saisine « urgence climatique »

Le 13 novembre 2018, le Conseil de développement s'est, à l'unanimité, autosaisi du sujet de l'urgence climatique.

Depuis un groupe de travail de 20 personnes volontaires et motivées, s'est réuni une dizaine de fois.

Dans ce cadre, les trois activités les plus émettrices de gaz à effet de serre sur notre territoire ont été travaillées : Mobilités, Habitat et Agriculture.

Les temps d'échange ont permis de définir plusieurs actions prioritaires.

Pour rappel, le 23 mai 2019, le comité stratégique, constitué des membres du Bureau de la CA3B, a reçu des référents du groupe « urgence climatique » qui ont pu exposer leurs préoccupations et suggestions au Président et élus présents.

Ce travail collectif a permis d'apporter une contribution partagée et indépendante.

Action en faveur du covoiturage

Le Conseil de développement de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B) s'est saisi de l'enjeu de l'urgence climatique et a fait une série de propositions concernant la mobilité, le bâti et l'agriculture. À propos de la mobilité, la proposition prioritaire est d'amener les entreprises du territoire à s'engager en faveur du covoiturage domicile-travail et du télétravail. Les dirigeants de la CA3B ont reconnu l'intérêt de cette proposition.

Deux personnes du Conseil de développement se sont portées volontaires pour conduire bénévolement une action pilote impliquant une dizaine d'entreprises entre septembre et décembre 2019. L'Agence Locale pour l'Énergie et le Climat (ALEC01) s'est jointe à cette initiative qui a reçu l'aval de la CA3B.

Les services

Communication relations extérieures
Magali Buis

Cabinet
Baptiste Monnot

Président
Jean-François Debat
Sylvie Padda 04 74 24 59 32

Chargé de mission Relations aux élus et services aux communes
Thomas Le Gall 04 69 41 11 14

Conservatoire et développement culturel
Xavier Marcon
Sidonie N'Zombo-Gbodobouyen
04 74 24 19 20

Direction générale des services
Bruno Gérentes
Sylvie Padda 04 74 24 59 32

Chargée de mission Projet de territoire, développement durable, PCAET
Adeline Brunet 04 74 32 50 05

DGA Economie et attractivité
Sidonie Jiquel
Laura Gamarre 04 69 41 01 77

DGA Infrastructures et aménagement
Géraldine Verneret-Garde
Laura Gamarre 04 69 41 01 77

DGA Ressources
Sophie Bathenay
Régine Falconnet 04 74 24 19 23

DGA Proximité
Bruno Gérentes
Régine Falconnet 04 74 24 19 23

Direction du développement économique
Pierre-Yves Lecca

Direction de l'aménagement du territoire
Martine Burtin

Direction de l'Administration générale
Catherine Dubreuil

Direction de la gouvernance et de l'animation territoriales
Thomas Le Gall

Direction du tourisme
Marielle Béguet

Direction des Transports et mobilités
Véronique Santoire

Direction des Ressources humaines
Catherine Hourné-Raubet

Direction du développement social et solidaire
Catherine Buathier

La Plaine Tonique
Christophe Feillens
Christophe Feillens

Direction des Politiques contractuelles et du développement rural
Adeline Brunet

Direction de la Construction et du patrimoine
Céline Greffet

Direction des Finances et du budget
Lucile Viornery-Bérard

Direction du développement sportif
Damien Ribeyron

Direction du Grand cycle de l'eau
Alexandre Jolivet

Direction des Systèmes d'information
Jean-François Miramon

Carré d'Eau
Damien Ribeyron

Direction des Déchets
Anne-Sophie Buellet

Direction de la voirie
Thierry Rollet

Pôles territoriaux

Les pôles territoriaux sont des antennes territoriales de la CA3B situées au sein de chaque Conférence.
Ce sont des lieux d'accueil et d'information dédiés aux habitants, associations et élus.

GRAND  **bassin de**
BOURG-EN-BRESSE
communauté d'agglomération

Pôle territorial
Montrevel
en-Bresse

Pôle territorial
Val-Revermont

Pôle territorial
Bourg
en-Bresse

Pôle territorial
Ceyzériat



SERVICES AU QUOTIDIEN

TRANSPORTS / MOBILITÉS

- Le réseau de l'agglomération
- La Station / Location de vélos

EAU / ASSAINISSEMENT

- S'abonner
- Résilier son abonnement
- Payer
- Assainissement non collectif
- Assainissement collectif

DÉCHETS

- Déchèteries
- Les jours de collectes et les conteneurs de tri
- Consignes de tri
- Le grand jeu du tri : les solutions
- Réduction des déchets et compostage
- Sondage - Réduction des déchets : en faites-vous des tonnes ?

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Immobilier d'entreprise
- Foncier - Zones d'activités
- Création d'entreprises

HABITAT - SE LOGER

- Trouver un logement
- Rénover - Isoler
- Energies renouvelables
- Gens du voyage

EMPLOI

- Points Info Emploi
- Clauses sociales

PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE

- Petite enfance
- Enfance / Jeunesse

DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

